

VOTRE IDENTITÉ

## DEMANDE DE DÉROGATION POUR LE TRANSPORT EN VUE DE RELACHER DANS LA NATURE DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

	Nom et Prénom · M	Nom et Prénom : MOYNE Gilles					
ou Dénomination (pour les personnes morales) : Centre ATHENAS							
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :							
	Commune L'ETOILE Code postal .39570						
	Nature des activités : Centre de sauvegarde de la faune sauvage. Soins, élevage et réhabilitation d'oiseaux et de mammifères sauvage						
	Qualification : Capacitaire directeur de l'établissement.						
Qualification : capacitaire directeur de retablissement.							
-							
			NCERNÉS PAR LE TRANSPORT ET I				
	om scientifique	Quantité	Description (1)	Origine(2) (3)			
D.1	Nom commun		   Subadultes âgés de 11 à 12 mois,	Individus relâchés à l'issue d'un période de			
B1 Lyn	x lynx carpathicus		élevés en Centre sauvegarde durant	réhabilitation variable :			
lynx	x boréal		4 à 8 mois. Individus de tous âges blessés par les				
D2				- quelques jours à quelques semaines			
B2			activités humaines (collisions, bracon-	(individus adultes ou subadultes blessés)			
			nage)	- plusieurs mois (jeunes orphelins, après			
B3				élevage au Centre).			
ВЭ							
B4							
דע			_				
B5							
<b>D</b> 3							
(1) sexe, signes particuliers des spécimens							
(2) préciser capture dans la nature, naissance en captivité							
(3) joindre les documents justificatifs de l'origine							
C. QUELLE EST LA FINALITÉ DU RELACHER							
Préciser	les motifs du relacher	r, les résultat	s attendus, la portée locale, régionale ou	nationale:			
			de compenser en partie la mortalité non r				
La zon	e concernee par la de	mande regro	oupe la quasi totalié de l'aire de présence alité (collisions routières, braconnage). L'	trançaise de l'espece. Cette dernière			
				er au maintien de cette espèce menacée.			
				• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •			
Suite sur	papier libre						
D. QUELLES SONT LES CONDITIONS DE RÉALISATION DU TRANSPORT *							
D1. QUEL EST LE LIEU DE DEPART							
Nom et Prénom : MOYNE Gilles							
ou Dénomination (pour les personnes morales) : Centre ATHENAS							
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :							
Adresse: N° .366Ruechemin.du.Montceau39570.L'ET.OILE							
Adresse postale Commune .BP.60921 - LONS.LE.SAUNJER							
	Elevage d'agrément						
	Etablissement : d'éle	vage 🖾, de j		vente ☐ et de soins aux fins de relâcher			
Autorisation préfectorale de détention □, d'ouverture ☑ en date du : .16/0.7/1991							
Titulaire du certificat de capacité pour l'entretien des animaux :							
	Nom et Prénoms : MOYNE Gilles - CC en date du 25/06/1990, MOUZON Lorane - CC en date du 01/10/2015						

D2. QUEL EST LE LIEU DE DESTINATION ET DE	ERELACHER					
Département : 01, 21, 25, 39, 52, 54, 57, 67, 68, 69, 70, 71, 73, 74, 88, 90 selon provenance des individus.						
Commune · A définir au cas par cas.						
Lieu-dit:						
Statut juridique du lieu de relacher : Propriété privée ou domaine public.						
Description du site de relacher (milieu écologique, proximité d'habitations, d'activités humaines, etc):						
Milieu forestier.						
Suite sur papier libre						
D3. QUELS SONT LE MODE ET LES CONDITION	S DU TRANSPORT *					
Durée prévue du transport : 1 à 3h						
Véhicule automobile ou camion ♥, Train □, Avion □, Bateau □						
Mode de contention des animaux dans le véhicule : Précisez le moyen, les dimensions des contenants, le type de						
parois, les conditions de température, etc: Caisses de transport type Vari Kenel (grands chiens), parois aérées et opacifiées.						
Suite sur papier libre						
D4. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DU	TRANSPORT ET DU RELACHER					
Préciser la période : Jeunes : relâcher dans le courant	du mois de mai. Autres : relâcher dès que possible après					
ou la date : réhabilitation						
E. QUELLES SONT LES CONDITIONS DE RÉALISATION	DURELACHER					
E1. QUELS SONT LES TECHNIQUES DE RELACH						
Après le transport, chaque animal est placé au calme sur le site de relâcher afin de déstresser, puis est relâché après 1/2h à 1h Devant la caisse de transport, le parcours de l'animal est canalisé sur les premiers mêtres (10 à 15) par du filet de camouflage. En fonction des financements dédiés et des délais de fabrication (10 semaines) chaque animal sera équipé d'un collier GPS/VHF permettant d'assurer son suivi en temps réel et d'intervenir le cas échéant.						
Suite sur papier libre						
E2. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERS	ONNES CHARGÉES DU RELACHER*					
Formation initiale en biologie animale  Précise	er :					
-						
Formation continue en biologie animale	er .32 années d'expérience dans la capture, les soins,					
	la réhabilitation, l'élevage, le lâcher et le suivi de lynx.					
Autre formation	er:					
·						
F. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DU TR	ANSPORT ET DU RELACHER					
Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :Voir.do.	cuments joints :					
bilan de	érogation antérieure et bilan global 1989/2021 .					
***************************************						
Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : .						
Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : . Information.en.temps.réel.d'une.cellule.de.suivi.de.l'Etat						
Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : . Information. en. temps .réel. d'une . cellule . de . suivi . de . l'Etat les 12 mois de suivi. Un compte rendu final sera fait à l'issue du	.(DREAL/DDT, OFB), à fréquence hebdomadaire durant					
Information .en .temps .réel .d'une .cellule .de .suivi .de .l'Etat	.(DREAL/DDT, OFB), à fréquence hebdomadaire durant					
Information .en .temps .réel .d'une .cellule .de .suivi .de .l'Etat	.(DREAL/DDT, OFB), à fréquence hebdomadaire durant					
Information en temps réel d'une cellule de suivi de l'Etat les 12 mois de suivi. Un compte rendu final sera fait à l'issue du * cocher les cases correspondantes	.(DREAL/DDT, OFB), à fréquence hebdomadaire durant					
Information.en.temps.réel.d'une.cellule.de.suivi.de.l'Etat les 12 mois de suivi. Un compte rendu final sera fait à l'issue du * cocher les cases correspondantes  La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux	.(DREAL/DDT, OFB), à fréquence hebdomadaire durant					
Information en temps réel d'une cellule de suivi de l'Etat les 12 mois de suivi. Un compte rendu final sera fait à l'issue du * cocher les cases correspondantes  La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données	(DREAL/DDT, OFB), à fréquence hebdomadaire durant usuivi de chaque individu.  Fait à L'ETOILE  le .03/08/2021					
Information en temps réel d'une cellule de suivi de l'Etat les 12 mois de suivi. Un compte rendu final sera fait à l'issue du * cocher les cases correspondantes  La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce	.(DREAL/DDT., OFB),à.fréquence hebdomadaire durant					